



AR Prefecture

005-200034502-20251023-2025_074-DE
Reçu le 27/10/2025

Extrait du registre des
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du dix-sept octobre deux mille vingt-cinq sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, M. Laurent DAUMARK, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Mickaël GAUME, M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Bruno SEBBAN.

Etaient absents : 1

Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donnée pouvoir à M. Rémy GONSOLIN, M. Frédéric GAILLAND ayant donnée pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Christian GONSOLIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Basculement du portage du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » à la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar

Monsieur le Maire

Rappelle que le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Rappelle que l'animation du programme par un chef de projet dédié a permis la réalisation d'un ensemble d'études préalables et pré-opérationnelles afin d'élaborer un programme de revitalisation du centre-bourg.

Rappelle la décision du Conseil municipal de créer un poste de Responsable du Pôle Cadre de vie au sein de l'organigramme des services municipaux afin de pérenniser la conduite de projets d'investissement et d'accompagner la structuration des services.

Rappelle que le poste de chef de projet « Petites villes de demain » pourra être mis à profit d'une coordination contractuelle et de la conduite de projets à l'échelle du territoire au travers d'un portage assuré par la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar.



AR Prefecture

005-200034502-20251023-2025_074-DE
Reçu le 27/10/2025

~~Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire~~

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2023 portant approbation de la convention de portage du poste de chef de projet « Petites villes de demain » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 juillet 2025 portant création du poste de Responsable du pôle cadre de vie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver le transfert du poste de chef de projet « Petites villes de demain » à la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar ;

ARTICLE 2. Approuver la dénonciation de la convention de portage du poste en date 27 septembre 2023 entre la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur et la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar ;

ARTICLE 3. Charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

ARTICLE 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la poursuite du projet ;

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 27 OCT. 2025
Affiché ou publié le : 27 OCT. 2025

Ainsi fait et délibéré le 23 octobre 2025
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK